



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté portant le n° EAU/AUT/21/0393 du 29 juin 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable,

**la société Energie et Environnement s.a., au nom et pour le compte de la société GAPA s.a., 126a rue de Mamer, L-8081 Bertrange, a obtenu l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation et de la mise en conformité d'un immeuble commercial à Bertrange.**

Aux termes de l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Bertrange, le 7 juillet 2021



Commune de BERTRANGE

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'arrêté relative à l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation et de la mise en conformité d'un immeuble commercial à Bertrange, a été publié et affiché conformément à l'article 24, 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 7 juillet 2021

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire